



Proposition de modification des statuts de l'AMPA Assemblée générale du 25 mars 2023

Il s'agit de clarifier la désignation de l'école en charge de la formation de nos pilotes.

Pour mémoire une école a été créée sous l'impulsion de l'AMPA et des instructeurs, cette dernière est statutairement autonome de l'AMPA. C'est la Classic Aircraft School Association (CASA).

Version actuelle :

Les buts de l'association sont :

Article 3.1 alinéa c)

d'assurer une formation de bon niveau sur les avions historiques exploités par l'Association soit par une école en propre ou par l'affiliation de notre activité de formation sur avions historiques auprès d'une école de vol à moteur.

Version proposée :

Les buts de l'association sont :

Article 3.1 alinéa c)

d'assurer une formation de bon niveau sur les avions exploités par l'Association. Cette formation est actuellement déléguée à la Classic Aircraft School Association (CASA) basée à l'aéroport de Lausanne - La Blécherette.